

ELIGIBILITÉ DES AIDES EN FONCTION DES CONDITIONS DE RESSOURCES DES MÉNAGES

Situation au 20/04/20

Équipements et travaux éligibles	TVA logement achevé depuis plus de 2 ans	Eco-prêt à taux zéro	Qualification du professionnel aux types de travaux concernés	Plafond des dépenses éligibles	certificats d'économie d'énergie CEE ⁽¹⁾		AVEC REVENUS TRÈS MODESTES		AVEC REVENUS MODESTES		AVEC REVENUS INTERMÉDIAIRES		AVEC REVENUS SUPÉRIEURS		
					modeste :	autres :	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	ANAH Habiter mieux sérénité ⁽³⁾	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	ANAH Habiter mieux sérénité ⁽³⁾	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	CITE ⁽⁴⁾ jusqu'au 31/12/2020	Ma Prime Rénov ⁽²⁾	CITE ⁽⁴⁾	
chaudière gaz à très haute performance énergétique	5,5%	OUI	RGE	4 000 €	Les aides "coup de pouce" des fournisseurs d'énergie (dispositif CEE). Les montants des primes attribués seront différenciés en fonction des ressources des ménages. A vérifier auprès du fournisseur d'énergie (par exemple EDF, TOTAL...)	modeste : 1 200 € autres : 600 €	+	1 200 €	800 €	NON	NON	NON	NON		
chauffe-eau thermodynamique	5,5%	OUI	RGE	3 500 €		NON	+	1 200 €	800 €	NON	400 €	NON	NON		
PAC air/eau	5,5%	OUI	RGE	12 000 €		modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	+	4 000 €	50% du montant total de travaux hors taxes dans la limite de 10 000 €	3 000 €	35% du montant total de travaux hors taxes dans la limite de 7 000 €	NON	2 000 €	NON	NON
PAC géothermique (capteurs horizontaux et verticaux)	5,5%	OUI	RGE	18 000 €		modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	+	10 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €	NON	4 000 €	NON	NON
chauffe-eau solaire individuel	5,5%	OUI	RGE	7 000 €		NON	+	4 000 €	+ 10% du montant total des travaux (hors taxes) dans la limite de 2 000 € (prime "Habiter Mieux")	3 000 €	+ 10% du montant total des travaux (hors taxes) dans la limite de 1 600 € (prime "Habiter Mieux")	NON	2 000 €	NON	NON
système solaire combiné	5,5%	OUI	RGE	16 000 €		modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	+	8 000 €	6 500 €	6 500 €	3 000 €	NON	3 000 €	NON	NON
poêle à bûches (Flamme verte 7*)	5,5%	OUI	RGE	4 000 €		NON	+	2 500 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	NON	1 000 €	NON	NON
poêle à granulés (Flamme verte 7*)	5,5%	OUI	RGE	5 000 €		NON	+	3 000 €	2 500 €	2 500 €	1 500 €	NON	1 500 €	NON	NON
chaudière à bûches avec ballon tampon et régulation de la classe IV	5,5%	OUI	RGE	16 000 €		NON	+	8 000 €	6 500 €	6 500 €	3 000 €	NON	3 000 €	NON	NON
chaudière à granulés avec silo de stockage de 225 L mini et régulation de la classe IV	5,5%	OUI	RGE	18 000 €		modeste : 4 000 € autres : 2 500 €	+	10 000 €	8 000 €	8 000 €	4 000 €	NON	4 000 €	NON	NON

Attention, les indications de ce tableau ne sauraient engager la société De Dietrich, les aides sont à vérifier avant tout engagement de travaux.

Nombre de personnes composant le ménage	POUR CALCUL CEE	
	Ménage modeste : Plafonds de ressources en Ile-de-France	Ménage modeste : Plafonds de ressources autres régions
1	24 198 €	18 960 €
2	36 572 €	27 729 €
3	43 924 €	33 346 €
4	51 289 €	38 958 €
5	58 674 €	44 592 €
Par personne supp.	+ 7 377 €	+ 5 617 €

REVENUS TRÈS MODESTES	
Plafonds de ressources en Ile-de-France	Plafonds de ressources pour les autres régions
20 593 €	14 879 €
30 255 €	21 760 €
36 297 €	26 170 €
42 381 €	30 572 €
48 488 €	34 993 €
+ 6 096 €	+ 4 412 €

REVENUS MODESTES	
Plafonds de ressources en Ile-de-France	Plafonds de ressources pour les autres régions
25 068 €	19 074 €
36 792 €	27 896 €
44 188 €	33 547 €
51 597 €	39 192 €
59 026 €	44 860 €
+ 7 422 €	+ 5 651 €

REVENUS INTERMÉDIAIRES	
Plafonds de ressources en Ile-de-France	Plafonds de ressources pour les autres régions
25 068 à 27 706 €	19 074 à 27 706 €
36 792 à 44 124 €	27 896 à 44 124 €
44 188 à 50 281 €	33 547 à 50 281 €
51 597 à 56 438 €	39 192 à 56 438 €
59 026 à 68 752 €	44 680 à 68 752 €
+ 12 314 €	+ 12 314 €

REVENUS SUPÉRIEURS	
Plafonds de ressources en Ile-de-France	Plafonds de ressources autres régions
	supérieur à 27 706 €
	supérieur à 44 124 €
	supérieur à 50 281 €
	supérieur à 56 438 €
	supérieur à 68 752 €
	-

www.dedietrich-thermique.fr

(1) Cumulables avec Ma Prime Rénov'. (2) Ma Prime Rénov' : concerne les habitats de plus de 2 ans. La prime est cumulable avec les autres aides. Le cumul des aides ne pourra pas dépasser 90% du devis pour les revenus très modestes et 75% du devis pour les revenus modestes. (3) Habiter Mieux Sérénité : concerne les habitats de plus de 15 ans et bouquet de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%. (4) CITE : Prime forfaitaire. Ne doit pas dépasser 75% de la facture payée. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt par période diminue fortement : personne seule : 2 400 € / couple : 4 800 €.